

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance de consultation publique de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 1^{er} décembre 2014 à 19h00, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Denis Rolland.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Teresa Gagnon
Isabelle Allard
Geneviève Girard
MM. Guy Chamberland
Jacques Lavallée

QUORUM

Le conseiller, M. Frédéric Belisle, est absent.
Le directeur général, M. Fredy Serreyn, est présent.

2014-12-01-001 Ouverture de l'Assemblée de consultation publique

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

L'ouverture de l'assemblée de consultation publique à 19h00.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-01-002 Demandes de dérogations mineures du lot 5 424 034 et du 340 Montée Bertrand

Présentation et explications des demandes de dérogation mineure :

- 1) **Demande de dérogation mineure concernant deux lots situés sur la route 133 et le rang du bord de l'eau. Le lot no 5 424 034 du cadastre du Québec**, fait objet à la construction d'un triplex d'une superficie de 140,40 mètres carrés. Ce projet possède 7,10 mètres en marge de recul avant, donc 2,90 mètres de moins que la norme et 3,69 mètres en marge de recul arrière, donc 1,31 de moins que la norme. En ce qui concerne les marges de recul latérales, celles-ci sont respectées. Également, le plan projette une remise implantée à une distance de 1,50 mètre du triplex soit 1,50 mètre de moins que la norme. Le tout en dérogation quant au règlement de zonage no 401 annexe A grille des usages : Normes d'implantation du bâtiment principal et accessoire.

Recommandation du CCU : Favorable à la demande;

Demandeurs non présents;

Aucun citoyen présent s'objectant à la demande de dérogation mineure;

- 2) **Demande de dérogation mineure concernant la maison située au 340, montée Bertrand à Sainte-Anne-de-Sabrevois.** La propriété n'est pas conforme au règlement de zonage no 401 en ce qui concerne la marge de recul arrière, laquelle est fixée à une distance minimale de 5 mètres. Ce bâtiment n'était également pas conforme lors de sa construction en 1970 puisque le règlement no 54, en vigueur dès 1960 à 1983, exigeait une marge de recul arrière de 25% de la profondeur du lot, soit 7,62 mètres. Actuellement, la propriété possède une marge de recul arrière de 1,88 mètre. Le tout en dérogation quant au règlement de zonage no 401 annexe A grille des usages : Normes d'implantation du bâtiment principal.

Recommandation du CCU : Favorable à la demande;

Demandeurs non présents;

Aucun citoyen présent s'objectant à la demande de dérogation mineure;

2014-12-01-003

Fermeture de l'Assemblée de consultation publique

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland:

La fermeture de l'assemblée de consultation publique à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

Denis Rolland, maire

Suzanne Marcoux, secrétaire-trésorière

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance régulière de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 1^{er} décembre 2014 à 19 h 30, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Denis Rolland.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Teresa Gagnon
Isabelle Allard
Geneviève Girard
MM. Guy Chamberland
Jacques Lavallée

QUORUM

Le conseiller, M. Frédéric Belisle, est absent.
Le directeur général, M. Fredy Serreyn, est présent.

2014-12-001

Ouverture de l'Assemblée régulière

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland :

L'ouverture de l'Assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

Le Directeur général fait la lecture d'une déclaration déposée par la conseillère, Mme Isabelle Allard :

« Chers Conseillers, Chères Conseillères, Cher Monsieur le Maire,

C'est avec réflexion, que je vous annonce que mon statut au sein de l'équipe Rolland a changé. Étant donné que nous avons plusieurs visions différentes, je me présente maintenant conseillère municipale :

INDÉPENDANTE »

2014-12-002

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon:

L'adoption de l'ordre du jour tel que déposé, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-003

Avis de dépôt du rapport du Maire pour l'année 2014

CONSIDÉRANT que le Maire, M. Denis Rolland, a produit son rapport des activités, des dépenses et des faits saillants, concernant l'année 2014, comme suit :

« Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois
Rapport du Maire
M. Denis Rolland, pour l'année 2014

Voici un bref retour sur nos réalisations de l'année 2014. Afin d'aider financièrement les citoyens de Sabrevois, les membres du Conseil, ont décidé de réduire le taux de taxation foncière sur les comptes de taxes 2014. À cet effet, le taux de taxation est passé de 0.67\$ à 0.62\$ pour chaque tranche de 100 \$ d'évaluation, permettant ainsi une réduction de taxes de plus ou moins de 300.00 \$.

Au cours de cette année, nous avons terminé les travaux de pavage (phase 2) du secteur 13^{ème} et Ménard. Les travaux ont été effectués par Construction Bau-val inc au coût de 71 212.12 \$. Concernant le pavage de la route 225 (secteur rang Bord-de-l'Eau), les dépenses ont été engagées en 2013, cependant le paiement à Pavage Maska inc, au montant de 866 188.08\$ a été effectué au début de l'année 2014.

Durant la période estivale, nous avons effectué la réfection de certains trottoirs dans le centre du village ainsi que le pavage du stationnement de l'Hôtel de ville.

De plus la signature des engagements et le début de la construction du CPE la P'tite Caboche, sur la 28^{ème} avenue adjacent au Centre Communautaire.

Avec la promotion du CLD, nous avons procédé à l'installation d'une borne électrique, dans le stationnement de l'Hôtel de ville, fonds utilisés à même le pacte rural avec la MRC du Haut-Richelieu.

Nous ne pouvons pas faire un retour sur notre année 2014 sans mentionner la fête du 125^{ème} anniversaire de la Municipalité. Le 125^{ème} de la Municipalité était en 2013 et nous avons décidé de le célébrer, avec diverses activités, la fin de semaine du 23 et 24 août 2014. Bon nombre d'activités ont été organisées et ce, avec l'aide du comité du 125^{ème} et des plusieurs bénévoles, qui ont travaillé d'arrache-pied et ainsi contribuer au grand succès de cette fin de semaine.

Contrats de plus de 25 000 \$ et ententes intermunicipales

Contrats :

Groupe Ultima assurances : 31 980.00 \$;

Recy compact, Collecte matières recyclables : 25 680.00 \$;

Pavage Maska inc, réfection de la route 225 : 866 188.08 \$;

Construction Bau-val inc., pavage phase 2 13^{ème}/Ménard : 71 212.12 \$;

Gestim, service d'inspection : 32 965.39 \$;

D.M. Choquette – déneigement 2013-2014 : 81 490.00 \$

Excavation Tougas, divers travaux excavation, fourniture de pierres etc : 33 432.64 \$

Pavage Vallée des Forts, asphaltage secteur divers : 41 870.00 \$

Ententes intermunicipales :

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, service aqueduc et égouts : 166 147.43 \$;

MRC du Haut-Richelieu, quotes parts : 98 254.06;

Régie intermunicipales d'élimination des déchets de Brome-Missisquoi : 61 005.00 \$;

Service de la Sûreté du Québec : 113 588.00 \$;

Service incendie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : 195 030.00 \$;

Projets pour l'année 2015 :

Le Conseil désire poursuivre la rationalisation et le contrôle des dépenses et ainsi maintenir, en conséquence, le même taux de taxe qu'en 2014.

Pavage du deuxième secteur de la route 225 à terminer;

La réfection du Musée Honoré Mercier et de l'église anglicane, sont des projets que la Municipalité souhaite mettre de l'avant au cours de l'année 2015. L'exécution de ces

travaux seront possibles en fonction des subventions qui seront octroyées ou acceptées par les divers programmes disponibles du Gouvernement. La population sera informée du suivi de ces dossiers.

Enfin, nous tentons de développer un comité des loisirs avec l'aide de bénévoles afin d'organiser diverses activités sportives, dont tous les citoyens pourront bénéficier et ainsi poursuivre les investissements dans les terrains et équipements des loisirs. »

Suite au dépôt du rapport du Maire pour l'année 2014, une copie sera envoyée par la poste à tous les citoyens de la Municipalité.

2014-12-004 Date du dépôt des prévisions budgétaires 2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit déposer ses prévisions budgétaires pour l'année 2015, et ce avant le 31 décembre 2014;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par Mme Isabelle Allard :

Que les prévisions budgétaires seront déposées en assemblée spéciale le 16 décembre à 19 :30.

Qu'à la suite de ce dépôt, une copie des prévisions budgétaires 2015, sera envoyée par la poste à tous les citoyens.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-005 Rapport de l'inspectrice pour le mois de novembre 2014

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des rapports de l'inspectrice du mois de novembre 2014;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'accepter le rapport de l'inspectrice et le rapport des dossiers en infraction tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-006 Horaire de travail du service d'inspection pour la période hivernale 2014-2015

CONSIDÉRANT que durant la période hivernale le nombre de demande de permis ou de demande diverse concernant le service d'inspection, réduit considérablement;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par Mme Geneviève Girard :

D'aviser, M. Jean Vasseur, de Gestim, que durant la période hivernale, le service d'inspection sera un jour par semaine, jusqu'à l'arrivée du printemps ou l'augmentation des demandes des citoyens. En dehors de cette journée, les citoyens pourront toujours s'adresser directement chez Gestim à Saint-Sébastien.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-007 **Décision concernant les demandes de dérogations mineures pour les lots 5 424 034 et la résidence du 340, Montée Bertrand**

2014-12-007.1 **Demande de dérogation mineure concernant deux lots situés sur la route 133 et le rang du bord de l'eau (lot no 5 424 034)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant deux lots situés sur la route 133 et le rang du bord de l'eau. Le lot no 5 424 034 du cadastre du Québec, fait objet à la construction d'un triplex d'une superficie de 140,40 mètres carrés. Ce projet possède 7,10 mètres en marge de recul avant, donc 2,90 mètres de moins que la norme et 3,69 mètres en marge de recul arrière, donc 1,31 de moins que la norme. En ce qui concerne les marges de recul latérales, celles-ci sont respectées. Également, le plan projette une remise implantée à une distance de 1,50 mètre du triplex soit 1,50 mètre de moins que la norme. Le tout en dérogation quant au règlement de zonage no 401 annexe A grille des usages : Normes d'implantation du bâtiment principal et accessoire.

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'objection de la part des citoyens et les recommandations favorables des membres du CCU;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée :

De refuser la demande de dérogation mineure concernant le lot 5 424 034, celle-ci étant trop majeure. Plusieurs demandes concernant le rang du Bord-de-l'Eau ont déjà été refusées dans le passé.

Que l'emplacement de l'intersection et notre réglementation ne permet pas l'usage de triplex et que nous devrions faire un amendement à celui-ci.

REFUSÉE

2014-12-007.2 **Demande de dérogation mineure concernant la maison située au 340, montée Bertrand**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant la maison située au 340, montée Bertrand à Sainte-Anne-de-Sabrevois. La propriété n'est pas conforme au règlement de zonage no 401 en ce qui concerne la marge de recul arrière, laquelle est fixée à une distance minimale de 5 mètres. Ce bâtiment n'était également pas conforme lors de sa construction en 1970 puisque le règlement no 54, en vigueur dès 1960 à 1983, exigeait une marge de recul arrière de 25% de la profondeur du lot, soit 7,62 mètres. Actuellement, la propriété possède une marge de recul arrière de 1,88 mètre. Le tout en dérogation quant au règlement de zonage no 401 annexe A grille des usages : Normes d'implantation du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'objection de la part des citoyens et les recommandations favorables des membres du CCU;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée :

D'accepter la demande de dérogation mineure concernant la résidence du 340 Montée Bertrand, et ce tel que présentée.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-008

Adoption des règlements no 150-S et 1077-S

Étude des dossiers, point reporté à une prochaine assemblée;

2014-12-009

Demande de modifications de zonage (route 133 zone A-38 et CA-2 et Zone CR-2)

Le Conseil demande que ces dossiers soient référés au CCU au préalable, afin d'avoir leurs recommandations et ce avant le dépôt d'un avis de motion.

2014-12-010

Confirmation de paiement concernant le salaire des élus suite à des modifications d'horaire des assemblées régulières

CONSIDÉRANT que la conseillère, Geneviève Girard, s'est absentée à deux assemblées régulières en 2014 et que le règlement de la rémunération des élus prévoit le paiement d'une seule absence payée dans l'année;

CONSIDÉRANT qu'un changement de date a eu lieu pour l'assemblée du mois de septembre 2014, et que cette modification est inhabituelle;

La conseillère Mme Geneviève Girard, se retire de la table du conseil.

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par Mme Isabelle Allard :

D'autoriser, le paiement du salaire de la conseillère Geneviève Girard pour l'assemblée de septembre 2014, étant donné un changement de date particulier.

Que cette décision ne nécessite aucune modification au règlement des salaires des élus.

Avec les dissidences de M. Jacques Lavallée et M. Guy Chamberland;

Adoptée

2014-12-011

Nomination, poste temporaire et partiel pour le déneigement des stationnements et des bâtiments municipaux pour la période hivernale 2014-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer des travaux de déneigement quant aux stationnements, bâtiments municipaux, ainsi que des trottoirs;

CONSIDÉRANT les offres peut nombreuses étant donné un horaire très irrégulier et sur appel;

CONSIDÉRANT l'offre de M. Mario Deschambres pour effectuer ce travail;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyée par M. Jacques Lavallée :

De nommer M. Mario Deschambres pour le poste de déneigement des trottoirs, stationnements et bâtiments municipaux, pour une période d'essais de 3 mois.

**Avec la dissidence de Mme Isabelle Allard;
Adoptée à l'unanimité**

2014-12-012 Vérification de la qualité de l'air à l'église anglicane

CONSIDÉRANT que la réfection du bâtiment de l'église anglicane est à prévoir, et que la Municipalité est en attente d'une réponse concernant une demande de subvention pour une restauration majeure nécessitant des investissements importants;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite s'assurer que la qualité de l'air à l'église est acceptable étant donné son état, l'utilisation et les activités qui s'y déroulent afin que ce soit sécuritaire pour les usagers;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'autoriser et mandater une firme spécialisée sur l'analyse de la qualité de l'air afin d'effectuer les tests à l'église anglicane et ce le plus rapidement possible.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-013 Quote part 2014 pour le Centre d'entraide d'Henryville

CONSIDÉRANT la demande annuelle de contribution du Centre d'entraide d'Henryville;

CONSIDÉRANT que le montant de la contribution équivaut à 1\$ par habitants de Sabrevois, soit 2095 recensé en 2014;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Isabelle Allard :

D'autoriser la demande de contribution du Centre d'entraide d'Henryville et d'effectuer le paiement au montant de 2095.00 \$

Adoptée à l'unanimité

2014-12-014 Autorisation du paiement des services rendus de l'Aide civile pour l'année 2014

CONSIDÉRANT que l'Aide civile a participé à la sécurité de plusieurs événements se déroulant dans la Municipalité au cours de l'année 2014, voir annexe le tableau des activités;

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, appuyée par Mme Teresa Gagnon :

D'accepter le rapport des activités ainsi que le montant réclamé concernant les frais de participation de l'Aide civile pour le maintien de la sécurité, lors de la tenue des activités, au montant de 1 911.90\$.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-015

Avis de motion concernant le règlement sur la tenue des séances du Conseil

Avis de motion est déposé par M. Jacques Lavallée concernant un projet de règlement sur la tenue des séances du Conseil.

Une copie de projet de règlement a été déposée à chaque membre du Conseil pour étude.

2014-12-016

Demande de contribution du Club Optimiste concernant la fête de Noël

CONSIDÉRANT que le Club Optimiste de Sabrevois tient sa fête de Noël pour les enfants, le 14 décembre prochain;

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, appuyée par M. Guy Chamberland :

D'accorder une contribution de 250.00 \$ pour la fête de Noël du Club Optimiste de Sabrevois, le 14 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-017

Demande d'approbation concernant le paiement du 10% retenue de Pavage Maska concernant la réfection de la route 225

CONSIDÉRANT le pavage de la route 225, effectué par Pavage Maska, et dont les travaux sont terminés depuis 1 an;

CONSIDÉRANT qu'au contrat une retenue de 10% soit 107 939.42 \$ sur la facture totale, et ce pour une durée de 12 mois;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'accorder et d'effectuer le paiement de la retenue de 10%, au montant de 107 939.42 \$, à Pavage Maska inc conditionnellement à l'obtention de la recommandation de la firme d'ingénieries, Groupe SM, et de plus, la prolongation des garanties des travaux de corrections et déficiences.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-018

Autorisation de dépense pour l'installation de la clôture pour le terrain de baseball

CONSIDÉRANT que la Municipalité offrira au printemps 2015, un terrain de baseball pour les citoyens et équipes des alentours;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, il faut installer une clôture pour le terrain de baseball, selon les normes et la réglementation des dimensions des terrains;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Teresa Gagnon :

D'autoriser l'installation de la clôture pour le terrain de baseball, au montant de 6 800.00 \$ afin que le tout soit prêt au printemps.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-019 **Mandat à Aqua Data pour l'inspection, la réparation et la purge des bornes fontaine**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer l'inspection, la purge et réparation, si nécessaire, des bornes fontaine;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Aqua Data, qui a déjà fait ce travail auparavant dans la Municipalité;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée :

De mandater, pour le printemps 2015, la firme Aqua Data afin de faire la vérification et la purge des bornes fontaine.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-020 **Dépenses du mois de novembre 2014 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de novembre 2014 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses de novembre 2014 et ce, telles que présentées dans le rapport.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-021 **Correspondance**

2014-12-022 **Varia**

2014-12-022.1 **Schéma d'aménagement régional – agrandissement du périmètre urbain**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement no 513 visant le périmètre d'urbanisation de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un règlement concernant l'incorporation au schéma d'aménagement régional, de la demande d'agrandissement du périmètre urbain, que plusieurs règlements ont déjà été adoptés, pour approbation auprès du MAMROT;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial pour la Municipalité de maintenir notre bassin de population afin de maximiser l'optimisation des infrastructures;

CONSIDÉRANT la volonté du Gouvernement d'inclure l'orientation 10 au nouveau schéma d'aménagement, et que la demande actuelle de la Municipalité ne contrevient d'aucune façon aux principes énoncés à l'intérieur de ladite orientation;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Teresa Gagnon :

Il est primordial pour la Municipalité de développer une zone de superficie très restreinte afin d'éviter une dévitalisation de notre communauté, et ce projet, ne fait que compléter les aménagements et infrastructures déjà existants au cœur du village.

Inclure une annexe argumentaire afin d'appuyer notre demande et ainsi pouvoir obtenir un avis positif du Ministre.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-022.2 **Agrandissement du local des loisirs**

CONSIDÉRANT que la Municipalité juge qu'il est devenu nécessaire d'agrandir les espaces intérieurs, du Centre Communautaire, pour des fins de loisirs;

CONSIDÉRANT que la seule possibilité d'agrandissement est par le local des loisirs, secteur Sud de l'immeuble;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyée par M. Jacques Lavallée :

De mandater un architecte afin de confectionner des plans et devis pour l'agrandissement visé, ainsi qu'une évaluation budgétaire des coûts de construction.

De vérifier la disponibilité de l'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-021 **Période de questions**

2014-12-022 **Fermeture ou ajournement de l'Assemblée**

Il est proposé par M. Guy Chamberland :

La fermeture de l'Assemblée à 20h30.

Adoptée à l'unanimité